



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2026
Délibération n° : DCM_2026_178
Matière 4.1.4

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette, Cécile Fleurance à partir de la délibération n°DCM_2026_169 et Vincent Blanchard à partir de la délibération n° DCM_2026_177.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Martin Griffon, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier et Aubin Sourice.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Pour la totalité du Conseil municipal :

Hervé Koffi	Marie-Annick Renoul
Joris Raflegeau	Marina Retailleau

De la délibération n°DCM_2026_165 à la délibération n°DCM_2026_176 :

Vincent Blanchard	Emilie Clémenceau
-------------------	-------------------

Secrétaire de séance : Christian Gaborit

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Richard Cesbron, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} octobre 2026 et 1^{er} novembre 2026 tient compte de régularisations à la suite de recrutements avec des transformations de grades liés aux mouvements de personnel au sein des services. Les modifications sont exposées ci-après :

Transformations et suppressions de poste

• Dans le cadre d'adaptation de l'organisation aux services :

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/10/2026
Deux agents titulaires des temps méridiens au service Enfance jeunesse ont souhaité diminuer leur temps de travail du fait qu'ils ne pouvaient pas participer à l'ensemble des heures de préparation et réunions initialement prévues dans leur quotité de travail, compte-tenu de leurs autres activités professionnelles. Il convient de transformer les postes correspondants détenus par ces agents.	2 adjoints techniques territoriaux à 0,1838 ETP, catégorie C	2 adjoints techniques territoriaux à 0,1762 ETP, catégorie C
Afin de limiter les troubles musculosquelettiques sur les postes de laverie au sein de restaurants scolaires, un roulement est prévu entre les postes de laverie et de service ou d'animation des temps méridiens sur les sites de Saint Macaire en Mauges et de Saint André de la Marche. Cette organisation implique un changement de répartition des temps de travail sur les postes concernés. En parallèle, il est proposé d'intégrer sur les postes du restaurant scolaire de Saint André de la Marche, de manière pérenne, le temps de gestion du linge qui était, depuis l'installation du lave-linge, rémunéré en heures complémentaires. Cette organisation a fait l'objet d'une approbation des membres du Comité Social Territorial en sa séance du 18 juin dernier.	1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 0.42 ETP, catégorie C 1 adjoint technique territorial à 0.49 ETP, catégorie C 1 adjoint technique territorial à 0.50 ETP, catégorie C	3 adjoints techniques territoriaux à 0.47 ETP, catégorie C
Le restaurant solaire de Saint Macaire en Mauges est organisé différemment des autres sites du fait de l'accueil d'écoles distinctes et de la production sur site. Depuis l'organisation du service en 2021, l'encadrement des agents et des enfants se partageait entre le responsable de site et 4 référents (1 par école). Après des constats de dysfonctionnements et des expérimentations d'autres formats d'organisation, il est proposé de modifier la répartition du temps de travail des 4	1 adjoint technique territorial à 0.21 ETP, catégorie C 1 adjoint technique territorial à 0.42 ETP, catégorie C	2 adjoints techniques territoriaux à 0.35 ETP, catégorie C
	3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à 0.56 ETP, catégorie C 1 adjoint technique territorial à 0.56 ETP, catégorie C	1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 0.75 ETP, catégorie C 1 adjoint technique territorial à 0.80 ETP, catégorie C

référents en les regroupant sur 2 Adjoints au responsable de site. Cette solution, testée pendant quelques mois et approuvée par les agents en place, vise à faciliter l'organisation, l'harmonisation des pratiques et pouvoir offrir la même qualité de service aux enfants quelle que soit leur école. Même si cette solution amène à réduire la quotité totale initialement prévue, elle s'avère efficiente et validée par les agents. En pratique, les temps supprimés ne correspondent pas à des départs d'agents présents puisque ces emplois étaient déjà vacants depuis quelques temps et le restaurant scolaire a trouvé cette organisation alternative dans l'intervalle. Cette proposition de modification d'organisation a fait l'objet d'une approbation des membres du Comité Social Territorial en sa séance du 18 juin dernier.		
Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/11/2026
Compte-tenu des effectifs inscrits en maternelle dans les écoles publiques de la commune, le nombre d'agents exerçant les fonctions d'ATSEM doit être revu tous les ans. Les postes d'ATSEM sont ainsi réaffectés au gré des classes. Par ailleurs, avec le départ en retraite prévu d'un agent, le nombre de postes d'ATSEM sera ajusté au départ effectif de l'agent. Cette suppression de poste sera présentée aux membres du Comité Social Territorial lors de sa prochaine séance. <i>Cette baisse des effectifs avait été anticipée par le recrutement, sur les fonctions d'ATSEM, d'agents en contrat de courte durée (emplois non permanents). En fonction de l'évolution des effectifs, les contrats concernés ne sont pas reconduits.</i>	12 postes d'ATSEM pour 10.32 ETP	11 postes d'ATSEM pour 9.32 ETP. Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe est ainsi supprimé au départ en retraite de l'agent.

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses livres III et IV,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 18 juin 2026,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 10 septembre 2026,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois permanents de la commune aux mouvements de personnel et aux adaptations des directions et services,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **AVALISE** ces transformations et suppressions de postes.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1^{er} octobre 2026 et au 1^{er} novembre 2026.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
26 sept. 2026